MAIRIE DE DOGNEVILLE COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2021

ORDRE DU JOUR

- *Etat d'assiette 2022
- *Destination des coupes 2022
- * Norske Skog Golbey Projet « BOX »
- *Convention CAF
- *Convention CDG88
- *Informations Diverses

Séance ouverte à : 18 heures 30

Présents: Tous les Conseillers en exercice, sauf :

Absents excusés:

Mme Noëlle BALSON donne pourvoir à Mme ARROUET Estelle

Mme Laurence FORTERRE donne pourvoir à Mme WEIGEL

M. Frédéric METZ donne pouvoir à M. ROTH Antoine

Secrétaire de séance : Madame Laurence THIRIET

Approbation du précédent compte rendu de conseil municipal.

• ETAT D'ASSIETTE 2022

Madame le Maire informe à l'Assemblée de la présence de Monsieur HAEUSSLER Jean-Philippe garde ONF et lui laisse la parole pour présenter les futures coupes pour l'année 2022. Après rapport sur la forêt, tous les membres le remercient et il quitte la séance.

Monsieur DOUTRES Bernard donne lecture aux membres du Conseil Municipal, des coupes établies par l'Office National des Forêts, pour l'exercice 2022, dans la forêt communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande à l'O.N.F. :

- ⇒ D'asseoir les coupes de l'exercice 2022 conformément au tableau d'état d'assiette 2022, en tenant compte des éventuelles modifications apportées à celui-ci.
- ⇒ Le martelage des parcelles suivantes :

■ Parcelles 7 – 32 – 20 - 44

Vote par: 15 voix POUR

2- DESTINATION DES COUPES 2022

A) Monsieur DOUTRES Bernard donne lecture aux membres du Conseil Municipal, des coupes établies par l'Office National des Forêts, pour l'exercice 2022, dans la forêt communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- \Rightarrow FIXE comme suit la destination des produits dans les **parcelles** 7-32 figurant sur l'état d'assiette de l'exercice 2022 :
 - Vente en bloc et sur pied au printemps 2022 par les soins de l'Office National des Forêts.

Vote par: 15 voix POUR

B) Monsieur DOUTRES Bernard donne lecture aux membres du Conseil Municipal, des coupes établies par l'Office National des Forêts, pour l'exercice 2022, dans la forêt communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇒ FIXE comme suit la destination des produits dans les parcelles 43 -47 -20 -18 -24 figurant sur l'état d'assiette de l'exercice 2022 :
 - Vente en cession amiable de bois sur pied par les soins de l'ONF, après consultation organisée par le Maire et au tarif suivant : forfait de 80 € le lot.

Vote par: 15 voix POUR

3- NORSKE SKOG GOLBEY – PROJET « BOX »

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, qu'une enquête publique a eu lieu pendant la période du 30 Août au 30 Septembre 2021 relative au projet « NSG-BOX » porté par la société NORSKE SKOG de GOLBEY concernant une modification au niveau de ses installations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Donne un avis favorable à ce projet.

Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Vote par: 15 voix POUR

• 4- CONVENTION CAF

Madame FALIGUERHO Anna prend la parole et informe le conseil municipal de la possibilité d'obtenir de la CAF des Vosges une aide financière d'un montant de 0.15 centimes d'euros par enfant et par heure, pour l'accueil au périscolaire. En conséquence une convention doit-être signée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Accepte et Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Vote par: 15 voix pour

5-CONVENTION CDG 88

Madame FALIGUERHO Anna informe le conseil municipal qu'une convention territoriale globale (CTG) a été signée avec le centre de gestion en février 2020 afin de faire appel aux services compétences et territoires dans le cadre de l'analyse des effectifs de la collectivité, des Lignes Directives de Gestion (LDG) et le cycle de travail des agents.

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur BOURGEOIS Christophe prend la parole et informe que dans le cadre de la vérification des bornes à incendie Madame le Maire a signé avec SUEZ une convention portant sur des prestations de vérification périodiques, les mesures de débit et la cartographie des poteaux à incendie sur la Commune de Dogneville.
- Monsieur LE NEURES Christophe prend la parole et donne des explications sur le coût des travaux du secrétariat qui sont terminés.

Madame le Maire remercie l'Assemblée.

La séance est levée à 19h22.

Vu par Nous, Mireille CLAUDE PITET, Maire de la Commune de DOGNEVILLE, pour être affiché le 22 octobre 2021 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article de la loi du 5 août 1884.

Le Mair

A DOGNEVILLE, le 22 octobre 2021,

Mireille CLAUDE PYTE

